



Le prix Vecteur pédagogique¹ Édition 2019 – Règles et processus de mise en candidature

Derrière le dynamisme pédagogique d'un collège, les innovations pédagogiques qui y ont cours et les recherches en éducation présentées dans le cadre d'un colloque comme celui de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC), il y a souvent un conseiller² pédagogique ou un membre du personnel professionnel travaillant avec les enseignants ou avec les gestionnaires et les soutenant ou les accompagnant sur le plan pédagogique. C'est à l'un de ces travailleurs de l'ombre que l'AQPC souhaite remettre chaque année le Prix vecteur pédagogique.

L'Association désire ainsi rendre hommage à ces hommes et à ces femmes qui, dans les coulisses des collèges québécois, soutiennent et accompagnent les enseignants et les équipes de direction dans leur cheminement vers l'innovation pédagogique³, vers le succès des étudiants, vers l'offre de programmes d'études enrichissants.

En 2019, le prix Vecteur pédagogique sera remis à l'ouverture du colloque de l'AQPC, à un conseiller pédagogique (ou à un professionnel dont le mandat est d'accompagner et de soutenir les enseignants ou les gestionnaires sur le plan pédagogique) à l'emploi d'un établissement collégial membre associé de l'Association.

Lignes directrices du prix Vecteur pédagogique :

- Ce prix sera remis, dans le cadre du colloque 2019 de l'AQPC, à un conseiller pédagogique (ou à un professionnel dont le mandat est d'accompagner et de soutenir les enseignants ou les gestionnaires sur le plan pédagogique) à l'emploi d'un établissement collégial membre associé de l'Association;
- Une seule personne recevra ce prix, et ce, pour l'ensemble des collèges membres associés de l'AQPC. Une même personne ne pourra le recevoir deux années consécutives;
- Le prix sera attribué par le conseil d'administration de l'AQPC, sur examen des dossiers de candidature soumis par des professionnels ou des enseignants ou des supérieurs hiérarchiques;
- Plusieurs candidats œuvrant dans le même établissement collégial peuvent être proposés au conseil d'administration de l'AQPC lors d'une même édition du prix, pour autant qu'un dossier de candidature distinct soit déposé pour chacun des candidats.

Critères d'attribution du prix Vecteur pédagogique :

- La personne est un professionnel occupant la fonction de conseiller pédagogique (ou une fonction de soutien ou d'accompagnement pédagogiques des enseignants ou des gestionnaires) dans un établissement membre associé de l'AQPC;
- Le dossier de candidature soumis au conseil d'administration de l'AQPC met en valeur au moins une

¹ Selon le *Larousse*, un vecteur est notamment une « Molécule d'A.D.N. susceptible de recevoir un fragment d'A.D.N. étranger, dont elle facilite l'introduction, la multiplication et/ou l'expression dans une cellule. Ce qui sert de support à la transmission des informations, d'un message, etc. »

² Dans ce texte, le masculin est utilisé comme générique incluant à la fois les femmes et les hommes, dans le seul but d'alléger la formulation.

³ La pédagogie et les innovations pédagogiques sont entendues ici dans leur sens large et incluent évidemment la technopédagogie ainsi que les innovations technopédagogiques.

réalisation significative de la personne ayant contribué de façon importante, au sein de son établissement :

- au développement des connaissances, des compétences ou des pratiques pédagogiques;
 - ou au développement de l'innovation pédagogique;
 - ou au développement de la recherche en éducation;
- La personne est reconnue pour ses actions mobilisant l'ensemble de son établissement, pour la création d'outils pédagogiques largement utilisés ou pour des projets porteurs pour l'établissement;
 - La personne se distingue par la constance de son engagement, par son haut degré de maîtrise de la pédagogie, par l'inventivité ou l'originalité dont elle fait preuve dans son travail ou dans son accompagnement d'enseignants ou de membres de la direction de son établissement;
 - La personne se démarque par l'importance des retombées de sa contribution dans son milieu de travail et par sa capacité à accompagner ou à soutenir efficacement des enseignants ou des gestionnaires, sur le plan pédagogique, dans son établissement.

Au moment du dépôt de la candidature, la personne n'est ni membre du conseil d'administration de l'AQPC, ni membre de l'un des comités de rédaction de la revue *Pédagogie collégiale*, ni un contractuel de l'AQPC, ni un employé de l'AQPC.

Les dossiers de candidature soumis au conseil d'administration de l'AQPC doivent :

- comprendre entre 5 à 7 pages, incluant les éventuelles annexes;
- mettre en valeur la ou les réalisations⁴ de la personne mise en candidature au regard des critères et lignes directrices énoncés ci-dessus;
- être complets ainsi que signés par au moins trois personnes (professionnels, enseignants ou gestionnaires) de l'établissement;
- préciser les coordonnées (courriel, téléphone et adresse postale) tant de la personne mise en candidature que des personnes signant le dossier de candidature;

La personne lauréate du prix Vecteur pédagogique sera inscrite gratuitement au colloque 2019 de l'AQPC et à son banquet, en plus de voir son hébergement ainsi que ses frais de déplacement remboursés par l'Association, selon ses politiques. L'AQPC contactera en mai la personne lauréate du prix Vecteur pédagogique afin de s'assurer de sa présence au colloque, et plus particulièrement lors de la remise du prix, soit à l'ouverture du colloque, le 5 juin. L'AQPC contactera aussi en mai l'une des personnes signataires du dossier de candidature du gagnant afin de l'informer de la bonne nouvelle.

- L'AQPC recevra les dossiers de candidature jusqu'au **5 avril 2019** inclusivement. Ils peuvent être transmis par courrier au siège social de l'AQPC ou par courriel. Un accusé de réception sera envoyé par courriel à l'une des personnes signataires du dossier de candidature.

Par la poste
Association québécoise de pédagogie collégiale
7000, rue Marie-Victorin
Montréal QC H1G 2J6

Par courriel
info@aqpc.qc.ca
(Veuillez demander un accusé de réception)

⁴ Afin que le c.a. de l'AQPC puisse pleinement prendre la mesure des réalisations du candidat, le dossier soumis ne doit pas se limiter à une énumération de faits ou de titres de projets. Le c.a. de l'AQPC s'attend plutôt à recevoir des dossiers décrivant brièvement les réalisations de la personne (Quoi? Quand? Pourquoi? Avec qui?), précisant en quoi ces réalisations sont innovantes, indiquant à qui ces réalisations ont été utiles et en quoi elles ont eu des retombées intéressantes sur le plan pédagogique et sur le plan de l'établissement.